



Commune de Cartigny

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2012

PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	F. Bosshard Dériaz, présidente, P.-Y. Christen, J. Cocquio, Y. Cogne, I. Dubouloz, H. Duriaux, F. George, S. Gisler, L. Loeffel, S. Moget, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz
Excusée :	I. Dubouloz
Assistent :	C. Zach, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire P. Hess, comptable
Procès-verbal :	C. Fournier

La Présidente ouvre la séance en excusant le retard - qui se traduira finalement en absence - de Mme I. Dubouloz.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2012

➤ **Le procès-verbal du 19 mars 2012 est accepté, sans remarque ni modification, à l'unanimité des membres présents moins 3 abstentions.**

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- La Présidente annonce que le 7^{ème} tournoi de football mixte des élus se déroulera le dimanche 10 juin prochain au Stade de la Fontenette de Carouge. La Commune de Cartigny y a participé à quelques reprises. Elle a même organisé le tournoi sur son territoire il y a deux ou trois ans de cela. Le délai d'inscription court jusqu'au 18 mai 2012 au plus tard. La question se pose de savoir si le Conseil municipal entend participer à cette nouvelle édition par le biais d'une équipe au minimum composée de quatre joueurs et d'un gardien. Un repas de midi sera également organisé à cette occasion, pour un coût de 16 francs par personne.

La circulaire est transmise aux membres du Conseil. Les personnes intéressées sont invitées à s'y inscrire ou alors, le cas échéant, à s'adresser à Mme Lörtscher ou à M. Schornoz pour des inscriptions ultérieures.

3. Communications du maire et des adjointes

- Mme Bolle de Paoli informe les membres du Conseil que le repas de soutien pour le Burkina Faso a connu un grand succès. De nombreuses communes ont participé, tout comme énormément de bénévoles, dont beaucoup de jeunes de la Champagne, sous la houlette des TSHM. L'adjoint au Maire de Laconnex a d'ailleurs écrit une lettre de remerciements à tous ces bénévoles. Ce repas, auquel participait également l'Ambassadeur du Burkina Faso ainsi que Victor, responsable du Centre, a permis de récolter la coquette somme de 15'000 francs. Mme Bolle de Paoli tiendra les membres du Conseil au courant de la manière dont cet argent sera utilisé.
- Jequitiba : la commission sociale s'est réunie sur requête de M. Fontaine. Mme Moget, Présidente de ladite commission, indique que dans la somme allouée à l'association, un surplus de 2'000 francs est resté dans les comptes. Trois options ont été envisagées : laisser cette somme au libre arbitre des responsables de l'association ; récupérer ce montant ; le reporter sur le prochain versement, en déduction de la somme totale. Il a finalement été décidé de laisser cette somme aux responsables de l'association, qui proposaient de l'utiliser pour une autre session de cours ; telle était d'ailleurs la condition posée par la Commune.
- Mme Bolle de Paoli annonce que l'inauguration du local des jeunes aura lieu le mardi 8 mai prochain dès 18h30. Les membres du Conseil y sont cordialement invités. La commune offrira les boissons. Seront également conviés à la fête les jeunes, les TSHM et les îlotiers de Lancy, avec lesquels la collaboration fonctionne très bien.

4. Propositions du maire et des adjointes

- Mme Bolle de Paoli précise avoir rencontré ses collègues magistrats d'Aire-la-Ville pour évoquer le projet de crèche. Une fondation serait créée dans ce cadre sur la base d'une part égale entre les deux communes. De nombreuses modalités sont prévues et Mme Bolle de Paoli propose en conséquence de réunir la commission des finances et la commission sociale, en invitant éventuellement aussi M. Reich, adjoint en charge de ce dicastère à Aire-la-Ville, pour évoquer plus en détail ce projet et poser toutes les questions jugées utiles. Les autorités d'Aire-la-Ville aimeraient recevoir une réponse définitive dans le courant du printemps. Cartigny doit donc prendre le temps nécessaire pour examiner ce dossier et se positionner assez rapidement ensuite.

M. Cogne suggère que les deux commissions précitées se réunissent dans un premier temps entre elles pour étudier le dossier, avant de recevoir M. Reich.

En amont de la séance, Mme Bolle de Paoli fera parvenir aux membres des deux commissions les notes transmises par M. Reich pour leur permettre de prendre connaissance du dossier. Une rencontre avec M. Reich sera ensuite fixée, avant un Conseil municipal de manière à ce que tout le monde soit présent.

5. Présentation des comptes 2011

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Mme Gisler procède à la lecture du rapport, dont les membres du Conseil ont reçu copie.

En résumé, il ressort de ce rapport que :

- les comptes de fonctionnement se soldent par des recettes de Frs 2'420'587.75 (Frs 2'583'495.00 au budget) et des dépenses de Frs 2'419'692.98 (Frs 2'579'914.00 au budget).
- le résultat de l'exercice 2011 présente un bénéfice de Frs 894.77, alors que le budget prévoyait un bénéfice de Frs 3'581.00.
- ces différences s'expliquent par une diminution des charges de 20% (Frs 2'419'692.98 de dépenses en 2011 contre Frs 3'034'356.14 en 2010) et par une diminution des recettes de 20% (Frs 2'420'587.75 réalisées en 2011 contre Frs 3'038'083.76 en 2010).

Au vu de cette importante diminution des recettes, la commission des finances estime que la solution la plus sage est de dissoudre la provision pour perte sur débiteurs. Pour rappel, cette provision avait été constituée il y a quelques années dans une perspective de prudence et en vue d'éventuelles diminutions de rentrées fiscales. Dans la mesure où la commune se trouve dans ce cas de figure, elle propose, pour pallier cette baisse de recettes fiscales, la dissolution de la provision pour perte sur débiteurs de F 728'000, soit une dissolution de 50 % de cette provision.

En conclusion, la Commission des finances propose au CM d'approuver les comptes de l'exercice 2011 tels qu'ils lui sont soumis. Elle recommande également à l'exécutif de veiller à respecter le projet de budget 2012 tel que présenté en novembre 2011.

Eu égard aux résultats susmentionnés, il nous faut redoubler de prudence. Il est vrai qu'une provision avait été constituée dans le but de faire face à d'éventuelles diminutions de recettes fiscales, permettant aujourd'hui de l'utiliser à bon escient. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que la situation peut se péjorer encore les années suivantes. Partant, il faudra limiter les investissements ces prochaines années. Enfin, la Commission des finances estime qu'il serait plus prudent d'augmenter le centime additionnel en 2013.

M. George se réfère à la page 2 de ce rapport, plus précisément au point détaillant les charges relatives aux immeubles du patrimoine financier pour savoir où retrouver ces montants dans les comptes.

M. Hess répond qu'ils apparaissent sous la rubrique 95 (page 10).

M. George note (cf. page 1) que les clôtures vertes et la réfection des barrières abîmées se situant entre le préau et les nouvelles maisons se sont traduites par un coût de 9'800 francs. Ces barrières ont-elles été abîmées en raison du chantier, auquel cas appartient-il vraiment à la Commune d'assumer cette charge ?

Mme Zach précise qu'il s'agissait de barrières existantes et très abîmées, qu'il a fallu remettre en état, sans aucun lien avec le chantier.

A la lecture de la liste des comptes, M. Pignat constate des écarts importants, notamment relatifs, de manière assez systématique, au poste d'entretien des immeubles par des tiers. L'année 2011 était-elle particulière, avec des dégâts exceptionnels ?

M. Hess répond qu'au moment de l'établissement du budget, et dans un souci d'équilibrage, ces montants ont été rabotés, tout en sachant pertinemment que les montants inscrits en 314 seraient dépassés. Il a en conséquence été décidé de surestimer les recettes et d'engager tout de même ces frais d'entretien, qui correspondent à des frais réels qui se répéteront sans doute dans les années à venir.

M. Hess ajoute un complément d'information relatif au tableau N°5, concernant les crédits d'engagement terminés au cours de l'exercice 2011, plus précisément la modération de trafic (2^{ème} étape – 1^{ère} ligne). Deux délibérations ont été votées, la première le 19 janvier 2009 pour 300'000 francs et la seconde le 17 octobre 2011 pour un complément de 242'237 francs. Cela se

traduit par un excédent de crédit voté de 63'999 francs.

En rouge apparaissent trois dépassements relatifs respectivement à l'aménagement du chemin Tré-la-Villa (45'045.70 francs), à l'aménagement du Bois-St-Victor (940.20 francs) et enfin à la réfection des canalisations EU-EP du Bois St-Victor (2'280.00 francs), qui devront faire l'objet de trois délibérations pour couvrir les dépassements d'investissement.

M. George évoque les tableaux N°1 et 2, qui concernent des comptes à la BCGE. Il souhaite savoir si la commune devra avoir remboursé ce solde d'emprunt de 1'781'748 francs d'ici à l'échéance de l'emprunt, soit à fin 2013.

Non, répond M. Hess. La Commune, concernée par un amortissement décroissant, rembourse chaque année plus ou moins le même montant, ce qui se traduit par une augmentation progressive des amortissements et une diminution des intérêts.

Le montant initial de l'emprunt se monte à 1'921'000 francs; le solde ouvert au 31 décembre 2010 est de 1'801'208 francs ; le solde ouvert au 31 décembre 2011 est de 1'781'748 francs. Dix-neuf mille cinq cents francs ont donc été amortis en 2011 et à peu près le même montant sera remboursé l'année prochaine, et ce jusqu'à l'échéance de l'emprunt, sur la base du taux fixé jusqu'en 2013.

M. Cogne ajoute qu'à fin 2013, le solde de l'emprunt sera renégocié, avec un nouveau taux.

M. George souhaite savoir pourquoi certains de ces montants (cf. ligne 7) sont remboursés et d'autres pas.

Tel est le choix qui a été effectué, précise M. Hess, sachant qu'au niveau de la trésorerie il ne serait pas possible de tout rembourser.

M. Cogne suggère qu'une indication supplémentaire soit insérée dans le tableau, relative à ce que la commune a acheté avec chacun de ces emprunts pour ainsi bénéficier d'une meilleure vision des choses.

M. Cogne relève par ailleurs que les recettes 2011 ont diminué d'environ 307'000 francs. Dispose-t-on, comme les années précédentes, du tableau de ventilation des recettes par année ? Les recettes effectives 2011 ont-elles diminué ou les recettes 2011 sont-elles plus ou moins à hauteur des années précédentes ?

M. Hess souligne que les recettes sont en réalité identiques à ce que l'AFC avait annoncé, mais la commune n'a en revanche rien reçu au titre de rattrapage. La somme de 40'000 francs a même été reprise des années précédentes.

Peut-on en déduire que les choses s'ajustent, questionne M. Cogne, ou les incertitudes demeurent-elles, dans un sens comme dans un autre ?

M. Hess ne peut répondre.

M. Pignat note que les incertitudes liées à ce phénomène de rattrapage sont importantes. Cette différence entame-t-elle de manière sensible la réserve ?

De la moitié, répond M. Hess.

M. Cogne dresse un comparatif des recettes encaissées, soit 2.4 millions en 2010 et seulement 1.7 millions en 2011. Le niveau des recettes se situe un peu en dessous de 2005, et au-dessus de 2002, alors même que la commune compte quelques habitants de plus.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Ces comptes seront approuvés à l'occasion de la prochaine séance du CM.

6. Propositions et questions

- M. Pignat relève que la Fontaine de la Petite Grave a gelé cet hiver. L'épaisseur de la couche de glace a fait craindre que le bassin ne se casse. Une partie du revêtement s'est par ailleurs décollée dans le premier bassin. Ne serait-il pas mieux de vider les fontaines en hiver, pour prévenir tout risque lié au gel ? Au niveau du vidage et du remplissage, il serait bien, cette année, que les fontaines soient vides pour le Feuillu, pour permettre aux enfants de procéder à leur nettoyage.

Mme Bolle de Paoli assure que les fontaines seront vidées le vendredi 27 avril. Les services communaux ont d'ores et déjà été avertis.

M. Pignat suggère de profiter de l'occasion pour vérifier et réparer le revêtement de la fontaine de la Petite Grave.

Mme Zach indique que ces fontaines sont jusqu'à ce jour restées remplies en hiver, mais effectivement la question se pose. Les SIG n'ont jamais recommandé de procéder autrement. Par ailleurs, elle rajoute qu'un des bassins de la fontaine à la rue du Temple est également abîmé. Le nécessaire sera fait pour réparer au mieux ces fontaines.

La Présidente note que les fontaines de la Ville de Genève sont vidées durant l'hiver.

- Mme Moget évoque les places de parking situées derrière la poste. Une voiture sans plaque numérogique occupe épisodiquement l'une de ces places.

Mme Cocquio souligne que les trois places sises devant la poste sont véritablement prévues pour les usagers de la poste. Elle suggère de prévoir des contrôles, pour éviter que ces places ne soient occupées par des résidents proches.

Ce contrôle nécessiterait d'engager des policiers municipaux, nuance Mme Zach. Il serait envisageable d'installer des panneaux restrictifs sur tous les parkings communaux, mais sous réserve de l'autorisation préalable de la DGM.

S'agissant des places de parking situées à proximité de la salle communale, un courrier a été adressé aux usagers des alentours pour les inviter à utiliser leurs places de parking. Dans une deuxième étape, la réflexion portera sur la mise en place d'une signalétique plus contraignante.

M. Schornoz estime que ces questions tendent à se transformer en polémique, qui s'étend à tous les parkings communaux. Certains habitants de la commune se garent devant la poste depuis des années, par habitude. Ce n'est pas interdit. Confrontés à des remarques, ils se déplaceront sans doute devant l'ancienne école. Les professeurs ne trouveront alors plus de place et se gareront devant la poste ou devant la salle communale. S'il comprend le problème, M. Schornoz rend néanmoins les membres du Conseil attentifs à ne pas entrer dans un système qui viserait à mettre des interdictions partout. Il serait en revanche favorable à instaurer des réservations pour des manifestations spécifiques à la salle communale.

Mme Zach confirme l'existence d'une problématique en matière de parking, que les autorités de la commune s'attelleront à résoudre le mieux possible.

M. Loeffel souhaite poser deux questions, relatives à deux bâtiments sis à la Petite Grave.

Il cite en premier lieu la maison brûlée, qui semble être le lieu de nombreuses activités. Qu'en est-il précisément ?

Mme Zach répond qu'il s'agit de la propriété de M. Bocion. Depuis janvier, elle a fait d'innombrables téléphones, courriers et courriels avec le DCTI pour que cette parcelle fasse

l'objet d'un contrôle. M. Bocion a l'intention de développer un projet sur cet emplacement, mais n'a toujours pas déposé de demande d'autorisation de construire. Le DCTI lui a dès lors écrit en mars en le sommant d'arrêter les travaux jusqu'à l'obtention, en bonne et due forme, de ladite autorisation. Les choses n'ont pas évolué depuis.

Mme Walthert ajoute que les inspecteurs du DCTI sont seuls habilités à faire stopper un chantier.

M. Schornoz demande s'il est envisageable de porter plainte, M. Bocion étant en l'occurrence hors la loi.

Mme Zach indique que le DCTI est seul à pouvoir réagir. La commune a toujours été extrêmement réactive en la matière, contrairement au DCTI qui semble-t-il n'a pas suffisamment d'inspecteurs pour venir constater les infractions.

M. Cogne demande si un rapport de commission, dénonçant les travaux et l'agitation induite, renforcerait l'action de la commune auprès des autorités cantonales.

Mme Walthert souligne que le pouvoir d'intervention de la commune est très limité. Des actions privées pourraient en revanche être entamées (plaintes ou pétitions de riverains).

Mme Zach convient que le problème est réel. Elle continue d'ailleurs de suivre de près le dossier et n'entend pas baisser les bras.

M. Duriaux note que même si M. Bocion déposait une demande d'autorisation de construire, celle-ci ne serait pas forcément accordée par le DCTI.

M. Loeffel évoque la Champignonnière et l'état lamentable dans lequel ce bâtiment se trouve aujourd'hui.

Mme Zach précise que ce bâtiment a brûlé durant le weekend pascal. Un nouveau propriétaire a acheté l'entreprise en novembre dernier. Tout avait été remis en état (électricité, informatique, etc.). Un gros travail avait été consenti pour redynamiser l'entreprise et tout doit être reconstruit aujourd'hui.

- M. Christen demande quelles sont les nouvelles relatives au chauffage à distance à La Petite Grave.

Mme Zach répond que CABC reste dans l'attente d'une subvention du département. Des pourparlers sont également en cours avec les SIG concernant l'éventuelle location du réseau pour l'installation de la fibre optique. L'objectif vise à ce que ces travaux ne coûtent rien à CABC - au risque sinon d'augmenter le coût pour tout le monde. Il y aura dès lors plus de preneurs pour CABC, ce qui permettrait de partager les frais entre un plus grand nombre de d'utilisateurs.

Aucun planning n'a été défini en l'état, l'optique raisonnable étant d'obtenir des réponses au plus tard à la fin 2012 pour pouvoir entamer les travaux, lesquels ne devraient pas prendre trop de temps vu que le dossier est déjà prêt.

- M. Christen souhaite savoir ce qu'il en est du giratoire de la route de Chancy.

Mme Zach indique que les travaux devraient débuter dès le début 2013. Reste à savoir si la commune sera appelée à y participer financièrement et à quelle hauteur. Le projet avance bien, suivi de près par les autorités communales.

La présidente :

.....

La secrétaire :

.....

Un-e conseiller-ère :

.....